
Les appels à projets adolescents de la Caf 28 Campagne 2022

La Caf renouvelle le dispositif d'appel à projets adolescents pour l'année 2022.

LE DISPOSITIF

- Les principaux objectifs de l'appel à projets :
 - Contribuer à l'épanouissement des adolescents,
 - Soutenir leur autonomie,
 - Favoriser leur intégration dans la société par des projets favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation,
 - Faciliter la prise d'initiative des jeunes,

- Les projets soutenus doivent s'inscrire dans au moins l'un des champs d'action suivants :
 - Vivre ensemble (laïcité, citoyenneté, intégration, cohésion sociale),
 - Animation de la vie locale,
 - Education au numérique,
 - Culture,
 - Développement physique,
 - Solidarité internationale et locale,
 - Séjour éducatif et activité de loisir.

- Pour être recevables, les projets doivent :
 - S'adresser aux jeunes de 11 à 17 ans révolus,
 - Associer les jeunes dès la phase d'élaboration du projet,
 - S'appuyer sur une structure, ou sur un responsable référent, qualifié ou expérimenté, chargé d'accompagner les jeunes,
 - S'inscrire dans une dynamique partenariale / co-financement,
 - Se réaliser en 2022, mais peuvent se poursuivre en 2023, au cas par cas (il faudra alors le préciser dans la fiche projet et établir un budget pour chaque année).

- Sont inéligibles :
 - Les sorties organisées par les établissements scolaires,
 - Les accueils destinés uniquement à des mineurs handicapés encadrés par les personnels habituels des établissements ou les services médicaux-sociaux,
 - Le financement des études, de la formation ou des stages,
 - Les séjours linguistiques,
 - La participation à des compétitions sportives (clubs sportifs et championnats par exemple),
 - Les actions relevant exclusivement de l'information et de la communication,
 - Les projets à visées scolaires,
 - Les projets visant la mise en place d'activités dites « occupationnelles »,
 - Les actions s'adressant aux jeunes de plus de 18 ans.

A noter : Le projet ne doit pas se limiter à une activité habituelle d'une structure.

LES DIFFERENTES ETAPES

- Les jeunes complètent la première partie de la **fiche projet** et le responsable réfèrent la seconde partie. Ils peuvent bénéficier d'un accompagnement technique par le conseiller territorial jeunesse en lien avec le responsable réfèrent. La fiche projet est à compléter et retournée pour **l'une des quatre sessions d'appel à projets soit le 21 janvier, le 25 mars, le 13 mai ou le 24 août au plus tard. Tout projet reçu hors délais n'est pas retenu.**
- Le projet est étudié pour s'assurer de sa **recevabilité** au regard du cahier des charges. Une **convocation** à la présentation orale vous est transmise.
- Une **présentation orale** des projets par les jeunes devant la commission, « le jury », est organisée le **23 février, le 27 avril, le 15 juin et le 21 septembre**. La fiche bilan vierge vous est transmise.
- La **notification de décision Caf** est transmise aux porteurs de projets. Un acompte à hauteur de 70% de l'aide est possible si la demande est motivée. La convention d'aide financière vous est transmise ainsi que la date de retour de la fiche bilan.
- La **convention d'aide financière** est complétée et retournée à la Caf.
- La **fiche bilan** est complétée et retournée à la Caf **1 mois après la fin du projet**.
- Le **paiement** de la subvention est réalisé à réception de la fiche bilan et de la convention.

LES FINANCEMENTS

- Ils concernent des dépenses de **fonctionnement et/ou d'investissement** dans la limite du coût du projet.
- Ils se limitent à un plafond de **2 500 € maximum et de 1500 € maximum pour les séjours**, bonifications incluses.
- La recherche de **co-financement** des projets est encouragée de manière à les inscrire dans une dynamique partenariale.
- **Les bonifications** sont attribuées à partir de la présentation orale selon ces **critères** :
 - Autonomie des jeunes,
 - Vivre ensemble (laïcité, citoyenneté, intégration, cohésion sociale),
 - Territoire d'origine,
 - Qualité de la présentation orale,
 - Solidarité et impact local,
 - Education au numérique,
 - Développement durable,
 - Qualité du projet en réponse aux besoins des jeunes.
- Les bonifications permettent **un soutien financier adapté à la qualité du projet**.

LA PRESENTATION ORALE

- Suite à la validation de la recevabilité du projet par la commission vous serez convoqué à la présentation orale. Un projet jugé recevable est financé par la Caf avec un minimum de 500 €.
- Elle se déroule dans **les locaux de la CAF** (Rechèvres, 6 rue du Commandant Chesne, 28000 CHARTRES ou 10 rue Charles-Victor Garola, 28035 CHARTRES) ou en visioconférence via l'outil Microsoft Teams (gratuit et sans téléchargement pour vous).
- **Le fond et la forme de cette présentation orale sont libres mais ils participent à l'évaluation du jury**. Les jeunes doivent introduire leurs projets et répondre aux questions. Ils peuvent également poser leurs questions aux membres de la commission.
- Cette rencontre ouvre droit aux bonifications, elle **valorise l'investissement des jeunes** dans leur projet.